



Crédit photo : RMR du Lac-Saint-Jean

Compte rendu de la période d'information publique du 12 mars au 11 avril 2025

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station

Initiateur du projet : Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station a pris fin le 11 avril 2025. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 février 2025 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le projet d'agrandissement consiste en l'ajout de 16 cellules d'une superficie de 24,14 ha au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station. L'opération se déroulerait en deux phases : l'aménagement de deux cellules dans la continuité des 12 déjà autorisées, puis de 14 sur un terrain adjacent.

À son ouverture en 2014, ce LET devait répondre aux besoins des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ainsi que de la communauté de Mashteuiatsh. Aujourd'hui, il dessert l'ensemble du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

S'étant engagée à couvrir un plus large territoire, la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean, l'organisme municipal qui exploite le LET, a obtenu en 2018 l'autorisation d'y enfouir jusqu'à 203 500 tonnes de déchets par an, soit 133 500 tonnes de plus qu'à l'origine. Cette hausse a fait diminuer la durée de vie du site, d'où la proposition de procéder à son agrandissement.

Les cellules seraient construites, remplies et refermées graduellement selon les étapes suivantes : déboisement, excavation (comprenant du dynamitage), remblai et mise en forme, aménagement de routes d'accès, installation d'une barrière imperméabilisante, mise en place d'une couche de matériaux drainants et d'un réseau de collecte du lixiviat (l'eau ayant percolé à travers les matières enfouies), installation d'un système de collecte des biogaz et, une fois la cellule pleine, mise en place d'un système de recouvrement étanche.

La Régie prévoit également la construction d'une nouvelle station de pompage afin de gérer le lixiviat provenant des cellules de la deuxième phase de l'agrandissement.

Le projet se poursuivrait jusqu'en 2048 et il nécessiterait un investissement de 107 M\$.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ La situation actuelle
 - Quantité de déchets enfouis annuellement
 - Types de matières résiduelles acceptés au LET (présence de résidus de construction, rénovation et démolition)
 - Provenance des résidus enfouis au LET (résidus provenant du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'ailleurs)
 - Gestion et budget annuel du LET
 - Redevances versées aux municipalités
 - Compensations financières offertes aux résidents et résidentes situés près du lac Bellevue et ailleurs à proximité du site
 - Programme pour compenser une éventuelle perte de valeur foncière des propriétés avoisinantes et processus d'évaluation de la valeur immobilière de la propriété
 - Odeurs provenant du lieu d'enfouissement technique et mesures d'atténuation mises en œuvre
 - Quantité de matières résiduelles produite par la population régionale
 - Initiatives de sensibilisation de l'initiateur pour inciter la population à réduire la production de matières résiduelles, résultats de ces initiatives et mesures prévues pour les améliorer
 - Cours d'eau dans lequel les eaux traitées au LET sont rejetées et leurs effluents
 - Gestion et traitement du lixiviat
 - Répercussions sur le paysage
 - Bruit provenant du site
- ▶ Le projet
 - Durée de vie et suite du projet
 - Autres solutions envisagées pour atteindre l'objectif du projet
 - Actions prises par l'initiateur pour assurer l'acceptabilité sociale du projet par, entre autres, les résidentes et résidents situés à proximité du lac Bellevue
 - Fournisseurs qui seront choisis pour réaliser les travaux
 - Période de dynamitage sur le site et mesures d'atténuation prévues
 - Possibilité d'accueillir des matières résiduelles d'autres régions dans le futur
 - Gestion et traitement du lixiviat sur le site à venir
 - Composition du comité de vigilance du projet
 - Effet financier du regroupement de plusieurs municipalités
 - Nuisances associées au paysage et mesures d'atténuation prévues, dont le reboisement
- ▶ Les répercussions sur le milieu naturel
 - Pertes de milieux humides et hydriques
 - Mesures d'atténuation prévues pour compenser les pertes de milieux humides et hydriques, incluant les projets régionaux de restauration ou de création de milieux qui pourraient voir le jour

- ▶ Les répercussions sur le milieu humain
 - Odeurs provenant du lieu d'enfouissement technique et mesures d'atténuation prévues
 - Répercussions sur le paysage
 - Répercussions sur la circulation autour du site en phase de construction et en phase d'opération et les voies de circulation prévues
 - Nuisances sonores
- ▶ La Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
 - Marche à suivre pour demander au ministre responsable de l'Environnement un examen public du projet par le BAPE

Visionner la [séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des questions des citoyennes et citoyens sur les sujets mentionnés ci-haut.

Les activités d'information et de communication

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, il est apparu que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh était susceptible d'être touchée par le projet. Le BAPE a donc contacté la conseillère en gestion de la faune et de l'environnement de la Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour l'informer de la tenue de la période d'information publique et pour lui offrir d'ouvrir un centre de consultation dans la communauté de Mashteuiatsh. Cette offre a été déclinée.

La séance publique d'information

Date	Lundi 24 mars 2025
Lieu	Salle multifonctionnelle de Saint-Bruno
BAPE : Animation	Josiane Ouellet, conseillère en communication
BAPE : Modérateurs	Mayeul Garitey et Christophe Marquis, stagiaires, ainsi qu'Alexandre Tanguay, conseiller en communication
Initiateur du projet	Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
Assistance en salle	33 personnes
Assistance en ligne	13 personnes
Durée	2 h
Nombre de questions posées	28

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un premier [communiqué de presse](#) a été publié le 12 mars 2025 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 24 mars 2025, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique ainsi que l'ensemble des documents relatifs au projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre, ont été déposés sur le [site Web du BAPE](#). Il est également possible d'accéder à ces documents en cliquant sur un hyperlien menant au Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *X* et *LinkedIn* pour informer la population.

Facebook – 6 759 abonnés – 3 publications et 1 diffusion

- Personnes touchées : 924 en moyenne par publication

X – 3 524 abonnés – 3 publications

- Personnes touchées : 57 en moyenne par publication

LinkedIn – 1 722 abonnés – 1 publication

- Personnes touchées : 183

Publicité

Pour maximiser ses chances de joindre les citoyennes et citoyens des milieux d'insertion des projets, le BAPE diffuse de la publicité dans des médias locaux. Cette fois, il a opté pour l'hebdomadaire *Le Lac-Saint-Jean* et pour le site Web de ce média. Il a aussi annoncé la séance publique d'information dans Google Ads.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 409 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE par le relais des communiqués de presse.

Relais d'information

Afin que l'information concernant les périodes d'information publiques soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par les projets, le BAPE demande à divers acteurs du milieu visé de la relayer de façon volontaire.

Dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, le BAPE a demandé à l'initiateur du projet d'envoyer une lettre par courriel aux 60 personnes qu'il avait déjà informées ou consultées à ce sujet. Il a également approché 5 villes, 11 établissements d'enseignement, associations étudiantes et organismes pour les jeunes, 1 association de femmes et des commerces. Parmi eux, cinq ont accepté de faire rayonner la période d'information publique et la séance publique d'information par une publication dans leurs médias sociaux, infolettre ou site Web ou alors en apposant l'affiche du BAPE à un endroit stratégique.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Bibliothèque municipale d'Hébertville-Station	12, rue Chanoine-Gagnon

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Quotidien
11 mars 2025	<i>Le Quotidien</i>

Relations avec les médias

Les relations de presse

Des courriels personnalisés ont été envoyés à des journalistes et à des responsables de 14 médias de la région d'accueil du projet au début de la période d'information publique ainsi que le jour de la séance publique d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 24 mars 2025, six médias ont couvert le dossier (ICI Saguenay–Lac-Saint-Jean, Planète 99.5, CKAJ, ATM Radio, *Le Quotidien* et *Le Lac-Saint-Jean*) pour un total de 13 articles, reportages, entrevues ou mentions. Il y a notamment été question de la séance publique d'information, des répercussions du projet sur l'environnement, des préoccupations citoyennes et de la possibilité de demander d'un examen public du projet.

Québec, le 17 avril 2025

Josiane Ouellet, conseillère en communication responsable du dossier
Avec la collaboration de Patrick Fournier, conseiller en communication